



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Compte rendu du CTR 2^{ème} partie : sujets gestion publique, éditique et questions diverses (relocalisation de services, jours de congés 2019 reportés, indemnité de stage, masques transparents).

La densité de l'ordre du jour du CTR nous a conduits à en scinder le compte rendu en deux parties. Vous retrouverez les échanges d'ordre général notamment s'agissant des données numériques des promotions, de la volonté d'accroissement du champ de nos missions affichée par le DG dans la première partie publiée en amont.

Vous y retrouverez également les points de l'ordre du jour concernant les sujets RH et les missions fiscales ainsi que le lien vers la déclaration liminaire.

Extension de l'expérimentation du centre de gestion financière : quelle conception de la séparation ordonnateur comptable ?

Il s'agit d'étendre le périmètre des rapprochements des Centres de Services Partagés (CSP)/Services facturiers (SFACT) du bloc 3 (dépenses État des ministères économiques et financiers, ministères sociaux et culture) pour créer des Centres de Gestion Financière (CGF). Six nouvelles Directions seraient concernées en 2021 (DRFiP 13, 44, 75, 69 et DDFiP 51 et 94). La Direction Générale nous a présenté en GT cette expérimentation comme le nec plus ultra de la gestion financière en matière de dépense État.

Pour **F.O.-DGFIP**, derrière cette volonté de « fluidifier » la dépense (à démontrer encore

qu'elle eut été grippée !) se cache surtout la transposition fidèle des recommandations de « Action Publique 2022 » : supprimer les contrôles a priori, réfléchir sur la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire (RPP) afin d'éviter les « sur-contrôles », mieux responsabiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne financière de l'État et ainsi tendre vers « un nouveau régime de responsabilité et d'intéressement de l'ordonnateur ». La Direction générale fragilise les principes budgétaires de droit financier public tels que la séparation ordonnateur/comptable et la RPP. Ainsi, et alors que rien dans l'article 37 du décret du 24/9/2018 ne l'y obligeait, la DGFIP a foncé tête baissée vers une solution d'intégration maximale permettant à chaque agent de traiter un même dossier, de l'engagement juridique au paiement de la dépense dans une sorte de cumul des fonctions d'ordonnateur et de comptable public qui ne laissera à terme à l'ordonnateur que l'opportunité de la dépense. **F.O.-DGFIP** s'est aussi étonné du « bilan positif » de l'administration qui ne porte que sur le CGF de Centrale et de la DRFiP 35, mais sans aucun élément permettant d'en vérifier la véracité.

En réponse à nos interventions, et voyant se profiler un vote unanime contre, le DG a tenté de nous convaincre que ce dispositif permettait de maintenir la séparation ordonnateur comptable. Devant nos réactions dubitatives, il nous a fait la proposition suivante : surseoir au

vote qui serait reporté à un prochain CTR et dans l'intervalle se revoir dans un groupe de travail pour approfondir la question. Cette proposition a été acceptée par l'ensemble des organisations syndicales siégeant au CTR.

Trajectoire éditique : des machines tournant à plein régime pendant que les effectifs maigrissent.

Le matériel d'édition ayant apporté selon l'administration la preuve de sa vétusté, l'acquisition de nouveau matériel plus performant mais aussi plus coûteux a été programmée. Il s'agit maintenant de faire tourner ce nouveau matériel à plein régime afin d'en optimiser le coût. En conséquence, il n'a pas été prévu de remplacer l'ensemble du matériel existant sur tous les ateliers d'édition mais de concentrer cette mission sur Meyzieu, Poitiers, Nemours et Reims. Cette décision emporte de fait la fermeture des autres ateliers soit : Clermont-Ferrand, Marseille et Strasbourg au 1^{er} septembre 2021 et Limoges au 1^{er} septembre 2022. À ce stade, et bien qu'il reste un peu de temps pour assurer la reconversion des agents concernés, les propositions de l'administration en la matière demeurent peu abouties se bornant à indiquer que ces collègues seraient reçus en entretien par leur chef de service accompagnés par la personne de leur choix. Notre insistance a permis d'obtenir les précisions suivantes : ils pourront soit suivre leur mission en bénéficiant des garanties et de l'accompagnement financier habituel en pareil cas, soit être reversés dans les services administratifs pour conserver leur affectation géographique avec garantie de maintien de rémunération. Nous avons en outre demandé un accompagnement spécifique vers une requalification leur permettant de demeurer dans la sphère informatique ou encore pour passer les concours internes dans la sphère administrative. Les questions de régime indemnitaire seront traitées lors du GT prévu le 9 décembre prochain. La délégation **F.O.-DGFIP** a voté contre ce projet de fermeture d'ateliers d'édition.

Des questions diverses plus importantes que leur nom ne l'indique.

De nombreuses questions diverses ont été traitées en fin de CTR. Elles nous ont permis soit d'obtenir quelques réponses soit de poser des revendications non négligeables pour les collègues concernés.

Relocalisations de services ou le nouveau nom de la démétropolisation

Une organisation syndicale a souhaité évoquer le sujet de la démétropolisation rebaptisée pour l'occasion relocalisation de services en questions diverses du CTR.

"Tout a été dit" selon le DG, "notamment qu'il ne s'agissait pas de services de proximité. On n'a jamais dit qu'il s'agissait de services centraux mais de services installés dans les grandes métropoles. Par exemple, un SAPF répond aux besoins d'hétérogénéité des délais de traitements. On essaie de redresser les baisses d'effectifs. À chaque fois, sur chacun des métiers, on s'inscrit dans une logique d'organisation en réseau. Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels nous avons déjà expérimenté. Bref, restructurer, réorganiser, on sait faire. On a des logiques qui essaient de traiter les sujets aménagements des territoires. On n'est pas en train de faire bouger les collègues sans leur accord. Des formations viendront accompagner ces créations de services. Sur le sujet emploi, on a inversé la dynamique de volumétrie entre grandes métropoles et territoires ruraux".

En réponse, **F.O.-DGFIP** a tout d'abord précisé que le sujet de la démétropolisation était bien trop important pour ne faire l'objet que d'une simple évocation en fin de comité technique de réseau. Concernant ensuite la prétendue logique d'aménagement des territoires, nous avons rappelé que toutes les implantations de services concernés s'accompagnaient ou étaient précédées de la suppression de services de proximité. Ces services par ailleurs, n'accueilleront pas de public. La relocalisation de services constitue donc un affaiblissement du service public même si par ailleurs, elle peut intéresser des collègues sur le plan géographique. En réponse à la question que nous avons posé nous avons obtenu les précisions suivantes : pourront y accéder les collègues qui en feront la demande soit pour suivre la mission, soit par mutation soit pour une première affectation.

Il ne faut néanmoins pas rêver, si l'on tient compte des suppressions d'emplois liées au NRP, le solde d'emplois dans les départements concernés sera soit à zéro soit réduit à quelques unités ce qui ne créera pas d'appel d'air significatif en matière de possibilités de mutation.

Indemnité de scolarité des stagiaires en situation de fragilité,

À la demande de **F.O.-DGFIP**, le DG s'est engagé à réexaminer les conditions d'octroi de l'indemnité de scolarité dont sont privés les collègues stagiaires de toutes catégories qui suivent leur scolarité à distance. (cf notre liminaire).

Report des jours de congés 2019 non pris.

Les jours de congé 2019 reportés et non pris pour cause de confinement seront versés sur les CET des 17 500 collègues concernés (entre 0,5 et 5 jours). Des messages seront adressés aux services RH ainsi qu'aux intéressés et des CET seront créés pour les collègues qui n'en disposent pas.

Ruptures conventionnelles

320 demandes sont en cours d'examen, 3 demandeurs sur 5 sont des femmes et 2 tiers des collègues sont âgés de plus de 59 ans. La moyenne d'âge des demandeurs s'élève à 56 ans. Enfin, toutes les catégories A +, A, B et C sont concernées. Les motifs sont divers : reconversion professionnelle, raisons de santé, de démotivation, ou de restructuration de service. Selon le DG, le nombre est significatif mais ce n'est pas un raz de marée. Le mouvement est général dans la Fonction publique.

Masques pour les personnes s'adressant aux sourds et malentendants

Nous avons demandé des précisions ([cf notre déclaration liminaire](#)) sur la mise à disposition de masques transparents afin de faciliter la lecture sur les lèvres par les collègues sourds et malentendants, suite aux annonces faites lors de la [visioconférence du 28 septembre dernier](#). Selon le DG, "le sujet est suivi mais très compliqué. Nous devons travailler sur les sujets d'accessibilité. Certaines Directions en sont déjà dotées mais il faut pouvoir les remettre là où on en a besoin et ce n'est pas évident." La

généralisation du masque transparent se heurte évidemment à l'obstacle du coût puisque ces types de masques sont en moyenne deux fois plus chers que les masques en tissus.

Pression sur les vérificateurs

Plusieurs Directions exigent de leurs vérificateurs la restitution pour le 31 décembre 2020, de 45 % à 70 % de leur programme initial. C'est évidemment irréalisable et **F.O.-DGFIP** l'a dénoncé au cours de ce CTR. En effet, du début du confinement jusqu'à la fin du mois d'août, les collègues ne se sont quasiment pas rendus dans les entreprises. Quant aux vérifications qui étaient en cours au début du mois de mars, ils n'ont pas été en mesure de les faire évoluer du bureau ou de chez eux puisque leurs ordinateurs ont été affectés à d'autres collègues pour effectuer des tâches dites "prioritaires". Par ailleurs, depuis la reprise des activités de contrôles, certains chefs d'entreprises refusent de recevoir les vérificateurs pour des raisons sanitaires qui peuvent être réelles ou qui ne sont parfois que prétextes à des manœuvres dilatoires. En réponse, le DG s'est engagé à adresser un message aux Directions afin que les indicateurs soient regardés avec discernement. **"La remise en route du CF est nécessaire mais on ne doit pas mettre trop l'accent sur les indicateurs."**

Pour conclure sur ce CTR très dense, nous allons discuter des données numériques et de leur exploitation et valorisation lors du GT transformation numérique le 19 octobre et des promotions mais on ne sait pas quand sur la base d'une marge de manœuvre inconnue à ce stade. Moyennant quoi le DG a communiqué sur Ulysse pour une fois encore donner à comprendre aux personnels que nous serions en phase avec lui sur presque tous les sujets y compris sur le contrat d'objectif et de moyens (COM). Nous persistons au contraire à penser que ce contrat qui porte bien son acronyme est surtout de la COMmunication. Il y a parfois de quoi se pincer pour être certains d'avoir bien participé à la même réunion.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (ex N° AGORA) : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)